



KPMG SA
6 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne

EPURES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

EPURES

46 rue de la Télématique - 42000 Saint-Etienne

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQ/HO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92089 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
6 Allée Drouot
Parc Giron
42031 Saint-Etienne

EPURES

46 rue de la Télématique - 42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'association EPURES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EPURES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

EPURES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 19 mars 2026

KPMG SA

Guy Villemagne

Associé

EPURES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et v...	191 797,69	183 978,00	7 819,69	13 904,36
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	797 416,15	797 416,25	-0,10	18 936,10
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	584 146,93	538 885,13	45 261,80	84 389,52
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	55 209,00		55 209,00	53 592,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000,00		1 000,00	400,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	1 629 569,77	1 520 279,38	109 290,39	171 221,98
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 380,00		34 380,00	188 752,30
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	16 179,50		16 179,50	11 521,16
Charges constatées d'avance	21 430,27		21 430,27	2 487,01
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 370 473,20		2 370 473,20	2 348 453,17
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	2 442 462,97		2 442 462,97	2 551 213,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	4 072 032,74	1 520 279,38	2 551 753,36	2 722 435,62

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	355 000,00	355 000,00
Report à nouveau	1 052 249,65	1 149 814,80
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	45 185,55	-97 565,15
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 452 435,20	1 407 249,65
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	95 262,00	203 700,00
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	95 262,00	203 700,00
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	339 734,72	337 541,73
TOTAL PROVISIONS (III)	339 734,72	337 541,73
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		60 617,82
Emprunts et dettes financières diverses		98,93
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 302,11	100 748,55
Dettes fiscales et sociales	519 874,12	607 912,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	545,21	4 566,79
Produits constatés d'avance	6 600,00	
TOTAL DETTES (IV)	664 321,44	773 944,24
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	2 551 753,36	2 722 435,62

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 211 775,00	1 140 179,00
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	7 500,00	12 025,98
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 062 158,00	2 090 270,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	888,94	80 094,12
Utilisations des fonds dédiés	203 700,00	127 822,00
Autres produits	172,29	3 228,22
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 486 194,23	3 453 619,32
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	412 483,73	420 315,18
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	238 417,35	237 353,38
Salaires	1 866 387,48	1 818 006,46
Cotisations sociales	793 090,72	779 431,83
Dotations aux amortissements et aux provisions	75 415,20	134 672,46
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés	95 262,00	203 700,00
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	1 224,74	1 274,13
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	3 482 281,22	3 594 753,44
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	3 913,01	-141 134,12
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	48 804,92	52 579,73
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	48 804,92	52 579,73
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	337,38	1 060,76
Différences négatives de change		

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	337,38	1 060,76
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	48 467,54	51 518,97
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	52 380,55	-89 615,15
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 195,00	7 950,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	3 534 999,15	3 506 199,05
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	3 489 813,60	3 603 764,20
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	45 185,55	-97 565,15

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **2 551 753,36 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 45 185,55 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Événements post-clôture

Sans impact :

Pas d'événements postérieurs ayant un impact sur l'exercice.

Autres informations significatives

Pas de faits caractéristiques sur l'exercice.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Epures, l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens.

Une structure partenariale au service de l'« intérêt commun »

Les agences d'urbanisme « ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. » (art L 132-6 du Code de l'urbanisme

Créée en 1967, epures est une association loi 1901. Elle compte aujourd'hui 104 adhérents, collectivités territoriales et acteurs socioprofessionnels publics du territoire ainsi que 11 partenaires associés. Son financement, assuré par les subventions de ses membres, est consacré à l'exécution d'un programme partenarial mutualisé d'étude (hors code des marchés publics et hors TVA).

L'équipe d'epures rassemble une trentaine de professionnels dont les compétences recouvrent tous les champs de l'urbanisme et de l'aménagement (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, statisticiens...) et l'appui logistique indispensable (assistance, gestion, cartographie, infographie, documentation, communication).

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de l'application du nouveau règlement comptable ANC n° 2022-06 et du règlement ANC n° 2023-03 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Il s'agit de l'exercice de première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

Les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement , qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan

comptable

général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux impacts liés à ce changement de réglementation comptable concernent :

- Présentation du montant des remboursements de frais de personnel comptabilisés au crédit des charges de personnel en 2025 alors qu'elles étaient auparavant comptabilisées en transfert de charges.
- Le résultat exceptionnel qui devient très peu utilisé : les cessions d'immobilisations sont reclassées en exploitation, de même que les reprises de subvention d'investissement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets & licences	186 510			191 798
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		5 288		
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	797 416			797 416
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles	606 111			584 147
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	53 592	1 617		55 209
Prêts				
Autres immobilisations financières	400			1 000
TOTAL	1 644 029	6 905		1 629 570

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences	1 à 5 ans	Linéaire	9 454			9 454
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3 à 5 ans	Linéaire	163 152	11 372		174 524
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire	778 480	18 936		797 416
Installations techniques, matériel et outill...						
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire	521 722	42 025	24 861	538 885
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 472 808	72 333	24 861	1 520 279

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	1 000	1 000		
Clients douteux				
Autres créances clients	34 380	34 380		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	5 016	5 016		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	11 164	11 164		
Charges constatées d'avance	21 430	21 430		
TOTAL	72 990	72 990		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	21 430	
TOTAL	21 430	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	355 000				355 000
Report à nouveau	1 149 815	-97 565		97 565	1 052 250
Excédent ou déficit de l'exercice					
TOTAL	1 504 815	-97 565		97 565	1 407 250
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	1 504 815	-97 565		97 565	1 407 250

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
ERR	203 700	95 262	203 700			95 262	
TOTAL	203 700	95 262	203 700			95 262	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	203 700	95 262	203 700			95 262	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	337 542	3 082		889	339 735
TOTAL	337 542	3 082		889	339 735

La convention collective, appliquée dans l'association, prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté

de la personne dans l'association.

Au 31 décembre 2025, sur la base d'un taux d'évolution des rémunérations de 2 %, d'une actualisation au taux de 3,96 % et d'un taux de

charges à 57 %, le montant des droits est de 497 K€.

Si on appliquait le taux d'actualisation 2024 3,38 % à l'engagement 202, le montant des droits serait de 533 K€. Afin de limiter l'impact de l'écart actuariel, l'application de la règle du Corridor a été mise en œuvre à compter de 2014. Elle permet de limiter l'engagement à 533 K€.

Votre association a souscrit une assurance, afin de garantir les indemnités de départ à la retraite de ses salariés. Compte tenu des intérêts générés en 2025, soit 6 K€, le montant en compte sur ce fonds d'assurance est valorisé à 211 K€ au 31 décembre 2025.

Le montant de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite, non couvert par un contrat d'assurance, s'élève donc à 545 K€, moins 211 K€, soit 334 K€.

La provision était de 331 K€ en 2024, une dotation de 3 K€ a donc été comptabilisée sur 2025.

Provision Médaille du Travail :

La provision pour médaille du travail s'élève à la clôture de l'exercice à 6 K€, contre 7 K€ à fin 2024.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de cette provision est de 3,96 %.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	104 535	104 535		
Personnel et comptes rattachés	205 620	205 620		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	262 393	262 393		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	7 195	7 195		
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	44 811	44 811		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	19 545	19 545		
Produits constatés d'avance	6 600	6 600		
TOTAL	650 699	650 699		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	60 618			
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	- 6 600	
TOTAL	-6 600	

Informations relatives au compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	France	Étranger	Total
Cotisations	1 211 775		
Concours publics et Subventions	2 062 158		
Secteur Fiscalisé	7 500		
TOTAL	3 281 433		

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		97 067	1 850 091		115 000	2 062 158
Subventions d'investissement						
TOTAL		97 067	1 850 091		115 000	2 062 158

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	66 125	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	198 247	
Personnel - Autres charges à payer	5 323	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	106 346	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	9 218	
État - Charges à payer	12 000	
TOTAL	397 258	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Banque - Intérêts courus à recevoir	-68 212	
Clients - Factures à établir	3 500	
TOTAL	-64 712	

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	13 123	
Afférents aux services autres		
TOTAL	13 123	

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

La rémunération du dirigeant n'est pas mentionnée car cela reviendrait à communiquer une information personnelle.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2
Cadres et ingénieurs	33
TOTAL	35

Effectif Moyen N : 36,48
Effectif Moyen N-1 : 35,5
Les effectifs moyens correspondent à des heures travaillées.

Informations complémentaires

Fonds Dédiés

E.R.R. Engagement à Réaliser sur Ressources affectées)

La provision pour Fonds dédiés, dites E.R.R., se définit par les ressources mises à disposition de l'agence d'urbanisme par les adhérents, financeurs du programme partenarial mutualisé, qui n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice considéré.

Par définition et conformément aux statuts de l'association, l'E.R.R. est affecté entièrement et uniquement à la globalité du programme partenarial.

L'E.R.R. est évalué selon l'avancement du programme partenarial. Une estimation du nombre de jours restant à produire est effectué, et un pourcentage d'avancement est ainsi déterminé.

Un fonds dédiés est constaté à hauteur de la valorisation du nombre de jours restant à réaliser, et éventuellement des frais externes à engager, sur l'ensemble du programme partenarial.

L'E.R.R. a ainsi été évalué à 95 K€ à fin 2025.